



**RECUEIL**

**DES**

**ACTES ADMINISTRATIFS**

**CABINET DU PREFET**

**N° Spécial**

**04 Octobre 2019**

**PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE**  
**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**  
**N° Spécial CABINET du 4 Octobre 2019**

**SOMMAIRE**

<b>Arrêté</b>	<b>Date</b>	<b>CABINET DU PREFET</b>	<b>Page</b>
CAB-DS- SIDPC N° 2019-931	02.10.2019	Arrêté modifiant l'arrêté CABINET-DS-SIDPC n° 2018-537 du 3 septembre 2018 portant agrément du centre de formation de la société Sécuritas Formation pour la formation du personnel permanent de sécurité incendie dans les établissements recevant le public et les immeubles de grande hauteur.	3

CABINET DU PREFET

**ARRETÉ CAB-DS-SIDPC N° 2019 – 931 du 02 Octobre 2019  
MODIFIANT L'ARRÊTÉ CABINET-DS-SIDPC n° 2018-537 DU 3 SEPTEMBRE 2018  
PORTANT AGREMENT DU CENTRE DE FORMATION  
DE LA SOCIETE SECURITAS FORMATION  
POUR LA FORMATION DU PERSONNEL PERMANENT DE SECURITE  
INCENDIE DANS LES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC  
ET LES IMMEUBLES DE GRANDE HAUTEUR**

**LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE  
Officier de la Légion d'honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite**

VU le Code de la construction et de l'habitation ;

VU le Code du travail ;

VU le décret du 23 août 2016 portant nomination de Monsieur Pierre SOUBELET en qualité de préfet des Hauts-de-Seine ;

VU l'arrêté du 30 décembre 2011 modifié portant règlement de sécurité pour la construction des immeubles de grande hauteur et leur protection contre les risques d'incendie et de panique ;

VU l'arrêté du 25 juin 1980 modifié portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public ;

VU l'arrêté du 2 mai 2005 modifié relatif aux missions, à l'emploi et à la qualification du personnel permanent des services de sécurité incendie des établissements recevant du public et des immeubles de grande hauteur ;

VU l'arrêté CABINET-DS-SIDPC N° 2018-537 du 3 septembre 2018 portant agrément de formation de la société SECURITAS FORMATION pour la formation du personnel permanent de sécurité incendie dans les établissements recevant du public et les immeubles de grande hauteur ;

VU l'arrêté PCI n° 2019-59 du 19 septembre 2019 portant délégation de signature à monsieur Mathieu DUHAMEL, sous-préfet, directeur de cabinet du préfet des Hauts-de-Seine ;

VU la demande d'intégrer de nouveaux locaux pédagogiques situés au 189 chemin du bac de trille CALUIRE ET CUIRE (69300) et non plus au 33 rue Alfred Brinon VILLEURBANNE (69100) par la société SECURITAS FORMATION dont le siège social est situé au 253 quai de la bataille de Stalingrad à ISSY LES MOULINEAUX (92130) ;

CONSIDERANT que tout changement de locaux pédagogiques doit être porté à la connaissance du préfet et faire l'objet d'un arrêté modificatif ;

SUR proposition du sous-préfet, directeur de cabinet du préfet des Hauts-de-Seine ;

## **ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : L'article 2-4 de l'arrêté du 3 septembre 2018 susvisé est remplacé par les dispositions suivantes :

- « Ile-de-France » : 5 chemin des Montquartiers à ISSY-LES-MOULINEAUX (92130) ;
- « Centre » : rue des Sables de Sary à SARAN (45770) ;
- « Nord » : 85 rue de Molinel à MARQ-EN-BAROEUL (59700) ;
- « Centre Est » : 6 rue de Copenhague à STRASBOURG (67014) ;
- « Est » : 189 chemin du bac de traille CALUIRE ET CUIRE (69300) ;
- « Centre Ouest » : 1 rond-point de la Bigeottière à ORVAULT (44703) ;
- « Sud Ouest » : 109 rue Jean Bart à LABEGE (31670) ;

**Article 2** : Le reste des dispositions de l'arrêté CAB-DS-SIDPC n° 2018-537 du 3 septembre 2018 susvisé est sans changement.

**Article 3** : Le sous-préfet, directeur de cabinet du préfet des Hauts-de-Seine, le général commandant la brigade de sapeurs pompiers de Paris, la directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Ile de France et le représentant légal du centre de formation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Pour le préfet et par délégation,  
le sous-préfet, directeur de cabinet,

Mathieu DUHAMEL

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**DU**

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

**ISSN 0985 - 5955**

Pour toute correspondance, s'adresser à :

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

Direction de la Coordination des Politiques Publiques  
et de l'Appui Territorial  
Pôle de Coordination des Politiques Interministérielles  
et Ingénierie Territoriale

167/177, Avenue Joliot Curie  
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture  
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

**Directeur de la publication :**

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

**PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE**

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : [courrier@hauts-de-seine.gouv.fr](mailto:courrier@hauts-de-seine.gouv.fr)

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>